

ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

2020

Introduction

L'Ordre des masseurs-

kinésithérapeutes, au plus près des kinésithérapeutes pendant la crise sanitaire

L'année 2020 a été douloureusement marquée par la pandémie de Covid-19 provoquant une crise sanitaire sans précédent et forçant tous les acteurs de santé à se mobiliser. Les kinésithérapeutes, qu'ils soient libéraux ou salariés, qu'ils travaillent à l'hôpital, en EHPAD et/ou en cabinet ont été au cœur de la crise.

Afin de les protéger - tant sur les plans de la sécurité et de la santé physique comme psychologique que sur les aspects financiers et pratiques, Le conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, l'ensemble des élus départementaux, régionaux et nationaux ainsi que ses collaborateurs se sont montrés particulièrement actifs. Informations, accompagnement, aides et soutien ont été mis en place au plus proche de la réalité sanitaire, des recommandations nationales et des données de la science.



En un an, la mobilisation ne s'est pas tarie et la pandémie a continué en 2021 d'affecter des milliers de personnes sur notre territoire. Le CNOMK reste plus que jamais investi pour accompagner les kinésithérapeutes et leurs patients.

24/01/2020



3 premiers cas de Covid 19 en France

kinésithérapeutes et du l'Ordre à l'usage des 1^{tre} communication de



24/02/2020

L'Ordre publie sur son site un article intitulé « Covid-19 : vraies recommandations et fake news ».



29/02/2020

2 en sont mortes. du virus en France et 100 personnes sont atteintes

03/03/2020

munis de leur carte professionnelle afin de retirer une boite de 50 masques chirurgicaux issus du stock d'État. à se rendre dans leur officine de proximité, Les kinésithérapeutes libéraux sont invités

28/02/2020

L'Ordre publie sur son kinésithérapeutes sur afin d'informer les tout au long de la crise Covid qui sera alimentée site une première FAQ

l'épidémie.

interdites.

visites aux EHPAD sont annonce que toutes les Le ministre de la Santé

La barre des 1000 cas est franchie

08/03/2020

déprogrammation des interventions

Le ministère de la Santé demande la écoles, collèges, lycées et universités. Macron annonce la fermeture des crèches, Le président de la République Emmanuel

chirurgicales non urgentes.

11/03/2020

12/03/2020

auprès de leurs résidents, Mme Pascale Mathieu intervient auprès de la Direction et de leurs fédérations. direction des établissements concernés Générale de l'offre de soins et de la les kinésithérapeutes assurer des soins Alertée du refus de certains Ehpad de voi

fragiles? Les recommandations du Conseil

mesures adopter pour protéger les patients dans vos cabinets ou à domicile, quelles Publication d'un article « Kinésithérapeutes,

national de l'ordre ».

14/03/2020



nouvelle politique des préservations des masques est instaurée. Ceux-ci sont désormais réservés en priorité et « toute infraction à ces règles sera sanctionnée ». Une désormais autorisés les trajets « absolument nécessaires » pour les hôpitaux et médecins. Le président de la République annonce que seuls seront

Les exceptions sont les pharmacies, les banques, les magasins alimentaires, les stations-service, les bureaux de tabac et les bureaux de presse. Les Français sont invités à limiter leurs déplacements. annonce la fermeture de tous les lieux publics « non-indispensables ». contaminations en 72 heures. Le Premier ministre Edouard Philippe Le stade 3 du plan Orsan REB est activé face au doublement de

12 cas

à la pandémie de coronavirus, qui repose sur le

La France déclenche un plan de réaction

24/02/2020

en France. sont confirmés

Santé.

par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la consacré aux risques épidémiques et biologiques plan Orsan et plus précisément le volet Orsan REB,

30/01/2020

grand public sur le Covid.



05/03/2020

L'ensemble des régions



4

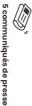
Un accompagnement durant la crise sanitaire **kinésithérapeutes** au jour le jour des

pour défendre la profession de kinésithérapeutes auprès des instances la continuité des soins. Il n'a également eu de cesse de se mobiliser en œuvre pour informer les kinésithérapeutes sur leurs droits et leurs en charge (Elysée, ministères, ARS, mairies...) afin de se proteger et de proteger leurs patients, d'assurer au mieux devoirs afférents à la crise, sur les mesures sanitaires à appliquer Depuis le début de la pandémie de Covid-19, le CNOMK a mis tout

À titre d'exemple, durant le



premier confinement, soit entre le 16 mars et le 11 mai 2020 :





Messenger 400 réponses sur Facebook



Plus de 1 500 appels

et autant sur Twitter 80 publications sur Facebook



moyenne 2,5 sur 2 mois) envoyées en 2019, soit en de l'Ordre » (à titre de dont 5 « recommandations 13 newsletters sur l'épidémie

habituelles, 15 newsletters comparaison avec les pratiques

téléphoniques traités

7 infographies



service.juridique@ordremk.fr) monordre@ordremk.tr et (adresses cno@ordremk.fr Plus de 1 200 mails traités



soit une moyenne de 20 articles 126 articles mis en ligne en 2019,

régulièrement

mises en ligne puis actualisées 40 questions de «FAQ»

avec les pratiques habituelles, **internet** (a titre de comparaison Plus de 50 articles sur le site

actualisé régulièrement

réouverture des cabinets » l guide de bonnes pratiques

kinésithérapeutes en direct aux questions des 1 Facebook live pour répondre

CNOMK RAPPORT ANNUEL 2020 COVID19

confinée. entiere est À 12h, la France





17/03/2020

aggravation majeure doivent être poursuivis. à compter de mardi 17 mars 2020, 12 heures. aux kinésithérapeutes de fermer leurs cabinets au civisme et à la solidarité et demande faute d'équipements de protection individuelle Le Conseil national de l'ordre en appelle l'arrêt des soins risquerait d'entraîner une Les soins à domicile des patients pour lesquels



confinement. sur leur prise en charge durant le un article à destination des patients domicile. » Il met également en ligne mettre à la disposition des patients à fermer votre cabinet, c'est aussi vous kinésithérapeutes « Kinésithérapeutes Le CNOMK publie un texte destiné aux



25/03/2020

et de protéger les autres. de soigner et celui de se protèger Le CNOMK répond aux questions Les kinésithérapeutes entre le devoii des kinésithérapeutes cas contacts





actes prioritaires et non reportables. obtenir les masques nécessaires aux où ils rencontrent des difficultés pour au pharmacien d'officine dans le cas courrier-type a adapter et a adresser disposition des kinesitherapeutes un de protection, le CNOMK met à la l'incapacité à trouver des équipements

Alerté par des kinésithérapeutes dans

20/03/2020



Jusqu'au 15 avril national au moins prolonge le confinement Edouard Philippe Le Premier ministre



26/03/2020

sanitaire causee par le coronavirus essentiel dans la gestion de la crise kinésithérapeutes dont le rôle est il est urgent de protéger les interpellent les pouvoirs publics : des masseurs-kinésithérapeutes Les élus du Conseil national de l'ordre

31/03/2020

quid du telesoin? Les patients s'interrogent sur la termeture et mise à jour tout au long de la crise patients dans une FAQ dédiée alimentée Le CNOMK répond aux questions des Que faire en attendant leur reouverture des cabinets et la continuité des soins

0



recommandations)

1 interview vidéo

collectivités locales...). parlementaires, ARS, hôpitaux, (Elysée, ministères, 46 courriers envoyés

4 vidéos (reportages et

v

Conseils départementaux et régionaux de l'ordre : une mobilisation à tous les niveaux

Au plus proche des professionnels sur le terrain, les élus régionaux et départementaux ont été particulièrement mobilisés pendant toute l'année 2020 sur le sujet de l'épidémie de Covid-19.

Au fait des problématiques locales, ils se sont investis sans relâche pour répondre aux questions des kinésithérapeutes, que ce soit par téléphone, mail ou sur les réseaux sociaux. Des permanences téléphoniques ont été assurées sur de longues plages horaires. Ceci fut particulièrement le cas en mars 2020, lors de la fermeture des cabinets où les interrogations de leurs confrères ont afflué. Ils ont contribué au relai des informations et recommandations de bonnes pratiques émises par le CNO et ont fait un énorme travail de coordination des communications faites par d'autres instances telles que les ARS ou les URPS. Cela a supposé, de la participation à de multiples réunions au niveau régional et départemental.

Lorsqu'au début de la crise, les EP faiscient défaut, les CDO se sont immédiatement mobilisés afin de pouvoir fournir aux kinésithérapeutes qui assuraient la continuité des soins à domicile, tout le nécessaire pour se protéger et protéger leurs patients, quitte porfois, à trouver des biais d'approvisionnement alternatifs comme par exemple des syndicats d'agriculteurs, des usines, des industriels. Ils ont sollicité mairies, conseils départementaux métropoles pour récupérer les EP nécessaires, souvent avec succès.

Les CDO se sont fortement impliqués, en collaboration avec les municipalités, qui ont parfois organisé des "drive" pour délivrer chaque semaine aux ordres de santé une dotation pour leurs membres. Ainsi les de sonté une dotation pour leurs membres. Ainsi les élus des CDO distribuaient parfois en plusieurs endroits du département chaque semaine les EPI aux kinésithérapeutes. Les conseils départementaux ont eu à charge de distribuer les visières de protection à utiliser en complément du port du masque que le CNOMK a fait fabriquer dès avril 2020.

QUELQUES EXEMPLES DE LA MOBILISATION DES STRUCTURES LE CONSEIL NATIONAL REMERCIE TOUTES LES STRUCTURES TERRITORIALES, ÉLUS ORDINAUX COMMÉ SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS, QUI SE SONI MOBILISES TOUT AULONG DE LA CRISES.

Afin d'assurer la continuité des soins pendant la fermeture des cobinets, les présidents des CRO ont participé à la mise en place de plateformes permetant de trouver des kinésithérapeutes intervenant à domicile. Ils sont également intervenus auprès des EHPADs afin que les kinésithérapeutes puissent continuer à y assurer des soins auprès des résidents.

Les conseils régionaux de l'Ordre ont été également très actifs, Jouant leur rôle de coordination des conseils départementaux, ils ont en permanence échangé avec les ARS et les conseils régionaux, ils ont travaillé avec les URPS en étroite collaboration, ainsi qu'avec leurs homologues des autres ordres.

Grāce à la répartition sur tout le territoire national de ces différents échelons, l'Ordre a pu répondre au mieux, dans une situation évolutive, au milieu d'înjonations contradictoires, aux besoins des patients en épaulant les kinésithérapeutes.

Solidarité et fraternité ont été le fil conducteur de l'action de l'Ordre.









31/03/2020

Parution d'un décret concernant le fonds de solidarité alloué aux kinésithérapeutes libéraux : pour en bénéficier, la baisse de chiffre d'affaires entre mars 2019 et mars 2020 doit être de 50% au moins, et non plus 70%.

18/04/2020



déontologie, actes possibles, rémunération, etc. des kinésithérapeutes qui s'emparent de ce nouvel outil : moyens techniques, assurer la continuité des soins. Le CNOMK édite des guides pratiques à l'attention de confinement. Des actes plus nombreux sont mis en œuvre et pris en charge pour praticiens pour la prise en charge des patients à domicile le temps de la phase de télésoin. Cette nouvelle possibilité renforce les moyens mis à disposition des Parution de l'arrêté autorisant la dispensation par les kinésithérapeutes d'actes

19/04/2020

guide des bonnes le CNOMK d'un telesoin. pratiques pour le Publication par

17/04/2020

aussi étudiants qui démontrent chaque jour l'importance de la l'hôpital ou en SSR, libéraux mais tournees au plus pres des Diffusion d'une série de vidéos kinėsithėrapeutės, salariės a

kinésithérapie dans la gestion

de la crise sanitaire

15/04/2020

à quel point l'action de la en première ligne dans la kinesitherapie est essentielle lls montrent par leur travail bataille contre la pandémie. kinésithérapeutes salariés de son soutien aux Pascale Mathieu témoigne

patients à domicile.

prise en charge des de rentorcer la aux kinésithérapeutes Le CNOMK demande

▽



21/04/2020

confinement. conseiller national, évoque la peut s'interrompre pendant le de ceux dont la reeducation ne charge en kinésithérapie des nécessité absolue de prise en Sur Europe 1, Frédéric Srour, patients Covid mais également

aux patients.

pratique sur le publie un guide Le CNOMK

télésoin destiné

5

25/04/2020

21/04/2020

en cabinet dans le progressive des soins les kinésithérapeutes. recommandation pour sanitaires et publie une respect des règles sur la reprise Le CNOMK communique

(m),=



02/04/2020

classe normale, 1er échelon Le CNOMK donne son accord afin que les étudiants de 5^{ème} année, engagés au titre de la réserve sanitaire au sein de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, du salaire d'un masseur-kinésithérapeute, puissent bénéficier d'une rémunération sur la base



08/04/2020

facilitera ces prises en charge. a été annoncée par Olivier Véran dont l'ouverture aux kinésithérapeutes rappelle l'importance de poursuivre les la présidente du Conseil national de prises en charge à domicile. Le télésoin l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes Dans Le Figaro, Pascale Mathieu,









09/04/2020

14/04/2020

à domicile ni être tenus responsables du refus de prise en charge. protection minimale, les kinésithérapeutes ne peuvent pas intervenir indispensables. Il ne fait bien sûr aucun doute qu'en l'absence de la le faire, et ont besoin pour cela des équipements de protection urgents ou vitaux a domicile pour les patients vulnerables, ou souhaitent l'Ordre relaye l'alerte des kinesitherapeutes qui poursuivent les soins Equipements de protection pour les interventions à domicile

29/04/2020

perte d'activite. libéraux conventionnes en une aide à destination des et de la Santé annonce Le ministre des Solidarités protessionnels de sante

de son domicile des écoles et la limitation des déplacements à plus de 100 kilomètres commerces, à l'exception des restaurants, la rentrée très progressive port du masque dans les transports, la reprise du travail dans les sont la suppression de l'autorisation de sortie, l'obligation du Les mesures emblématiques du déconfinement, effectif le 11 mai,





Lors d'un Facebook live, les kinésithérapeutes à l'hôpital à domicile, télésoin, rôle des progressive des cabinets, soins kinésithérapeutes : reprise en direct aux questions des conseillers nationaux répondent



08/05/2020

les kinésithérapeutes. d'1 million d'euros pour la mobilisation Le CNOMK annonce



CNOMK RAPPORT ANNUEL 2020 COVID19

La loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prolonge la possibilité de pratiquer le télésoin jusqu'au 10 juillet 2020.

09/05/2020

où les kinésithérapeutes vont être assuré partout en France au moment à l'école. Il est essentiel qu'il soit des enfants de kinésithérapeutes de l'Éducation Nationale sur l'accueil national de l'ordre, interpelle le ministère Pascale Mathieu, présidente du Conseil particulièrement mobilisés.

Masso-Kinesitherapie. avec le Collège de la a été élaborée notamment pas d'hospitalisation. Cette tiche posé et dont l'état ne justifie le diagnostic Covid-19 a été concernant les patients dont une fiche « réponses rapides » La Haute Autorité de Santé publie

18/05/2020

de l'Ordre se chargent de leur masque. Les conseils départementaux facial lorsque le patient doit retirer son kinėsithėrapie respiratoire ou maxilod'un masque durant les soins en sont notamment utiles en complement protéger les kinésithérapeutes. Elles 60 000 visières de qualité afin de mieux Le CNOMK fait fabriquer en France

17/05/2020

Suite à des informations

erronées diffusées dans « sans contact » dans leurs ne doivent pas soigner Non, les kinésithérapeutes cabinets de kinésithérapie presse : « Reouverture des diffuse un communiqué de les médias, le CNOMK

16/05/2020

en cabinet. patients sur la à l'usage des Le CNOMK reprise des soins recommandation publie une

à l'hopital.

dès lors qu'un bilan a été établi possible en primo consultation Le télésoin est désormais 19/05/2020

Le CNOMK diffuse une 23/05/2020

07/06/2020

a domicile. le prise en charge des patients Covid+ recommandation sur

7

des patients convalescents kinesitherapeutes dans leui au Covid-19 sur le rôle des d'information à destination Le CNOMK publie un article

prise en charge.

C'est donc très positif." capacités et ce que j'ai "le droit" de faire ou pas plus, j'ai toujours besoin que l'on me rassure sur mes certainement perdu beaucoup de mes acquis. En







ಪ

11/05/2020

15/05/2020

de se développer

au télésoin en kinésithérapie

La crise sanitaire a permis

respect du code de déontologie. le biais d'un dispositif de vidéotransmission dans le sithérapeutes d'assurer des séances à distance par bonnes pratiques du télésoin permettant aux kiné-Dès le 19 avril 2020, le CNOMK a publié un guide de vu mon kiné pendant presque 3 mois et j'aurais comme "à risque". Sans le télésoin, je n'aurais pas binet dès la réouverture comme je suis considérée D'autant que je n'ai pas repris les séances en caà effectuer des actes de télésoin afin d'assurer la continuité des soins de

cadre de l'état d'urgence sanitaire, les kinésithérapeutes sont autorisés de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système

leurs patients lorsque les séances au cabinet ne sont pas possibles.

Depuis l'arrêté du 16 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020

et proposer de nouveaux exercices si nécessaire. et observance chez le patient, suivre ses progrès à distance, est important pour maintenir motivation et corriger un geste. Le suivi par le praticien, même un aidant. Ils peuvent vérifier leur bonne exécution à faire, contrôlés par vidéo, au besoin assistés par l'état du patient, proposer et montrer des exercices d'aller vite. Les kinésithérapeutes peuvent évaluer notre ministre, Olivier Véran, ait compris la nécessité l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes a aussitöt réagi à la publication de l'arrêté. « Je me réjouis que Pascale Mathieu, présidente du conseil national de

à faire des exercices."témoigne ainsi Juliette qui a je rencontrais des difficultés ou que j'avais du mai profité du télésoin pour une rééducation après une et le fait que le kiné réponde à mes questions si apprècie pouvoir faire un bilan chaque semaine trouvé que c'était une super prise en charge. J'ai ligamentoplastie de la cheville. Quant à Nicole, suivie Une mesure également saluée par les patients : "J'ai

bénéficier à leur demande et sans ordonnance de tests R-PCR de dépistage du Covid-19 ou de tests sérologiques. Les professionnels de santé peuvent

persiste. la circulation du virus se ralentit mais Santé publique France constate que

tend à progresser. indique que l'épidémie Santé publique France

dispose que des boîtes de masques issues du stock national peuvent être distribuées gratuitement par les pharmacies aux pratiquer le télésoin jusqu'au 30 octobre. Ce même texte Un arrêté paru au Journal officiel prolonge la possibilité de kinésithérapeutes.

masque devient obligatoire dans les établissements brassage. certains lieux de publics et dans Le port du

03/08/2020

EPI aux professionnels de santé constituer un stock de sécurité. professionnel est invité à préparer pour fin septembre. Chaque la distribution des masques et de la Santé annonce la fin de du ministère des Solidarités et son approvisionnement et à La Direction générale de la santé

AOÛT 2020

public se généralise. masque dans l'espace l'obligation du port du Durant le mois d'août,

sont asymptomatiques. virologiquement positifs moitié des sujets testés chez les jeunes où la qui s'intensifie, notamment état d'une circulation virale Santé publique France fait

(m),=

une aide de 550 000 euros d'entraide, le CNOMK mobilise les plus touchés Dans le cadre de sa mission pour soutenir nos confrères

19/07/2020

28/07/2020

Si les vacances enfin permises par le déconfinement invitent à la nonchalance, le Covid-19 circule toujours et donne même des signes de rebond ici ou là. Afin d'éviter toute seconde vague, ne relâchons pas nos efforts Le Cnomk publie un article à destination des patients

contaminations progresse, les laboratoires de biologie obtenir le resultat. d'une semaine pour PCR: il faut souvent plus sont saturés par les tests

Alors que le nombre de SEPTEMBRE 2020

12/08/2020

25/08/2020



crise sanitaire du Covid-19. commission d'enquête du Sénat à la table ronde organisée par la Mme Pascale Mathieu participe pandemies a la lumiere de la publiques face aux grandes pour l'évaluation des politiques



16/09/2020

02/09/2020

Conseil national par la voix de Comme le demandait le désormais effectuer des tests les kinésithérapeutes peuvent depuis plusieurs semaines, sa présidente Pascale Mathieu



26/09/2020

article à destination des procurer, être rémunéré. lesquelles les effectuer, se les préalable, les conditions dans PCR : les détails sur la formation kinésithérapeutes sur les test Le CNOMK publie un

ਯ

7

cabinet. Chaque signalement kinésithérapeute refusant le CNOMK intervient auprès d'un Alerté par un patient, le

est traité en lien avec l'ARS. port du masque dans son

des kinesitherapeutes.

les mesures sanitaires contre le de l'ordre, explique à quel point

présidente du Conseil national Dans Le Monde, Pascale Mathieu,

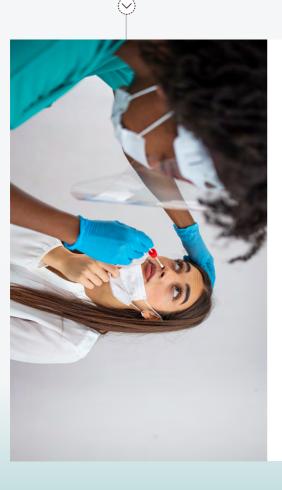
Covid-19 ont bouleversé le quotidien

acteurs de la crise sanitaire Les kinésithérapeutes

que pour pratiquer des tests de dépistage virologique. sanitaire, mettant à profit leurs compétences de professionnels de santé tout aussi bien auprès des malades du Covid-19 en réanimation et post-Les kinésithérapeutes se sont particulièrement investis dans la crise réanimation - certains libéraux ont même rejoint la réserve sanitaire, ainsi

de lutte contre l'épidémie. d'échantillons biologiques pour l'examen de dépréalablement formés de réaliser les prélèvements prorogé, permet désormais aux kinésithérapeutes de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis les mesures générales nécessaires pour faire face 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant depuis plusieurs semaines, l'arrêté du 15 septembre Comme le demandait le Conseil national de l'ordre continuer ainsi à jouer leur rôle dans l'effort collectif tection du génome du SARS-CoV-2 par RT-PCR et

Puis l'arrêté du 3 décembre 2020 modifiant l'arrêté en plus des tests PCR fectuer également des tests antigéniques rapides cembre 2020 a permis aux kinésithérapeutes d'efdu 10 juillet 2020 et du décret n° 2020-1514 du 3 dé-



CNOMK RAPPORT ANNUEL 2020 COVID19

14/10/2020



couvre-feu dans les zones infectées et Emmanuel Macron annonce un soient limitées à six personnes. recommande que les réunions privées

30/09/2020



Le CNOMK lance une campagne d'informartion Facebook et Twitter Covid pour les kinésithérapeutes. sur les bonnes pratiques face au



aux kinésithérapeutes aux questions destinée Le CNOMK publie une foire 20/10/2020



28/10/2020

du 30 octobre, et qui se prolongera au moins jusqu'au ler décembre suivant. février 2021. + le télésoin est autorisé jusqu'au 16 Emmanuel Macron annonce un nouveau confinement national à partir





21/10/2020



avec des décès en grand nombre. a des remontees tres preoccupantes de certains constate une circulation très active du Covid-19 et départements avec des déprogrammations de soins et beaucoup de clusters dans des Ehpads, Echanges entre les présidents des CDO. Le CNOMK

29/10/2020

d'hygiene. peuvent garantir le respect des ils disposent désormais d'EPI et confinement dans la mesure ou ouverts pendant le 2° kinésithérapeutes de rester Le CNOMK demande aux gests barrières et de mesures

ಠ

nouveau confinée.

La France est à

confinement. nouvelle FAQ sur le 2º Le CNOMK publie une



30/10/2020

est essentielle! la continuité des soins pour tous différents Ordres de santé Communiqué conjoint des Pendant la période pandémique,

17

> LE CNOMK, AU PLUS PRÈS DES KINÉSITHÉRAPEUTES PENDANT LA CRISE SANITAIRE



09/11/2020

Le Figaro, les Ordres des professions de santé lancent un cri d'alerte à contactez-les.». traitements. Allez voir vos soignants sanitaire, n'interrompez pas vos à vous faire soigner malgré la crise l'attention des patients : "Continuez Dans une tribune commune dans

09/11/2020

que la carte professionnelle (carte aux professionnels de santé, en indiquant Darmanin, pour qu'il fasse un rappel aux forces de l'ordre concernant les autorisations de déplacement accordées attestation. n'a pas besoin d'être complétée par une professionnelle de santé) est suffisante et professionnelle ordinale ou carte de Ministre de l'Intérieur, Monsieur Gérald Madame Pascale Mathieu écrit au



Les kinésithérapeutes peuvent désormais effectuer des tests des tests PCR. antigéniques rapides en plus

04/12/2020

À PARTIR DU 28/11/2020

antigéniques en France. Déploiement des tests



10/12/2020

Castex, le CNOMK publie une FAQ sur le couvre-feu pour les kinesitherapeutes. Suite aux déclarations de Jean

01/12/2020

la sortie du confinement à destination des kinésithérapeutes. Le CNOMK publie une FAQ sur



couvre-feu. Nouvel An se fera quant à lui sous soir du 24 décembre. Le soir du et un couvre-feu est mis en place entre 20 h et 6 h, à l'exception du Le confinement national est levé

vaccination. campagne de Début de la



12/12/2020

Le CNOMK met à disposition sur son site des attestations de formation pour les kinésithérapeutes formés et formateurs aux tests PCR.

Conception : Marie-églé de Lardemelle - www.egle.fr Publication - Rédaction : Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Crédits photos : CNOMK - Shutterstock



L'Ordre au service des patients

Votre Conseil départemental est votre interlocuteur privilégié

N'hésitez pas à le contacter

Trouvez votre CDO et ses coordonnées sur le site de l'Ordre : www.ordremk.fr

Suivez-nous sur

f www.facebook.com/cnomk

Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

91 bis rue du Cherche-Midi - 75006 Paris Standard : 01 46 22 32 97 - Fax : 01 46 22 08 24 cno@ordremk.fr - www.ordremk.fr

